

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 mai 2023**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 19

**PRESENTS** : BARRET Pierre, CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Anne-Marie, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORiot Fabrice, MICHALET Denis, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, RONJAT Christophe, ROYER Christine,

**ABSENTS EXCUSES** : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), DONGEY Mélanie (pouvoir à A. M. Fourel), FERLAY Richard, GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet).

**ABSENTS** : DEYGAS Thierry

Date de la convocation : 17 mai 2023

Secrétaire de séance : Anne-Marie FOUREL

**Chambre Régionale des Comptes – rapport d’observations définitives**  
**(2023-050)**

Au titre de l’année 2023, l’amélioration du dispositif de vidéoprotection, par le déport des images La Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Saint-Donat, pour les exercices de 2016 à 2021.

Le contrôle a été engagé le 17 mars 2022 auprès du Maire actuel élu depuis 2020n ainsi qu’auprès du précédent Maire en fonction entre 2016 et 2020.

Les investigations de la Chambre ont porté sur les points suivants :

- La qualité de l’information budgétaire
- La fiabilité des comptes
- La situation financière
- La gestion des ressources humaines
- La commande publique
- Les relations entre la commune et l’agglomération

A l’issue de sa mission d’examen de la commune, la Chambre formule un certain nombre de recommandations dans son rapport d’observations définitives :

- 1- Améliorer la tenue des dossiers individuels des agents,
- 2 et 3 mettre à jour le RIFSEEP par la suppression des enveloppes de convergences des agents récemment recrutés et supprimer le complément annuel de rémunération,
- 4- améliorer la commande publique par le recensement des besoins annuels des achats récurrents selon les seuils,
- 5- publier sur le site internet certaines informations budgétaires,
- 6- garantir la continuité du service comptable (fiches de procédures),
- 7- rapprocher l’inventaire comptable et l’état de l’actif côté trésorerie,

8- mobiliser des sources de recettes supplémentaires et des leviers d'économies pour reconstituer la capacité d'autofinancement.

Selon les dispositions de l'article L 243-5 du Code des juridictions financières, la commune a fait part d'un certain nombre d'observations, dans le sens où plusieurs des recommandations ont d'ores et déjà fait l'objet d'une prise en compte, voire d'une solution. Ces observations sont intégrées au présent rapport.

Le rapport d'observation définitive est joint en annexe de la présente et communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux, selon les dispositions de l'article L 243-6.

**Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des Juridictions Financières, notamment l'article L 243-6,

**VU** l'Ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022,

**PREND ACTE** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes,

**PREND ACTE** des recommandations formulées par la Chambre dans ledit rapport,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 24 mai 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :  
- registre des délibérations  
- dossier  
Transmis en Préfecture le 24/05/2023  
Affiché le 24/05/2023



## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 23 mai 2023**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 19

**PRESENTS** : BARRET Pierre, CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Anne-Marie, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MICHALET Denis, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, RONJAT Christophe, ROYER Christine,

**ABSENTS EXCUSES** : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), DONGEY Mélanie (pouvoir à A. M. Fourel), FERLAY Richard, GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet).

**ABSENTS** : DEYGAS Thierry, ROBIN Julie.

Date de la convocation : 17 mai 2023

Secrétaire de séance : Anne-Marie FOUREL

### **Commission de Contrôle des Opérations Electorales – mise à jour** **(2023-051)**

Pour mémoire, par délibération 2020-111 du 22 septembre 2020, le Conseil Municipal composait sa commission de contrôle des opérations électorales, selon les dispositions de la Loi n°2016-1048 du 01/08/2016.

Il est rappelé que les révisions annuelles sont désormais révolues, que les listes électorales sont permanentes, et que les mouvements d'inscriptions et désinscriptions se font en continu, validé par le Maire.

Ces mouvements sont contrôlés a posteriori par la commission de contrôle des opérations électorales, dont le mandat de 3 ans arrive à échéance en septembre 2023, et dont la composition des 5 membres est actuellement la suivante :

- Groupe majoritaire : Alain DEGROOTE, Mélanie DONGEY, Christine ROYER
- Groupe Ensemble Agissons Durablement : Anick MURAT
- Groupe Saint-Donat Demain : Roland GRENIER

Le Conseil Municipal est sollicité pour désigner les membres de la commission pour un nouveau mandat de 3 années, et les groupes se prononcent pour une prorogation de la composition actuelle de la commission.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**ARRETE** comme suit la composition de la Commission de Contrôle des Opérations Electorales :

- groupe majoritaire : Alain DEGROOTE, Mélanie DONGEY, Christine ROYER,
- groupe Ensemble Agissons Durablement : Anick MURAT,
- groupe Saint Donat Demain : Roland GRENIER.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 25 mai 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :  
- registre des délibérations  
- dossier  
Transmis en Préfecture le 25/05/2023  
Affiché le 25/05/2023



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 23 mai 2023**

*Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 19*

**PRESENTS** : BARRET Pierre, CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Anne-Marie, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MICHALET Denis, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, RONJAT Christophe, ROYER Christine,

**ABSENTS EXCUSES** : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), DONGEY Mélanie (pouvoir à A. M. Fourel), FERLAY Richard, GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet).

**ABSENTS** : DEYGAS Thierry, ROBIN Julie.

Date de la convocation : 17 mai 2023

Secrétaire de séance : Anne-Marie FOUREL

**FIPD 2023– demande de subvention extension vidéoprotection  
(2023-052)**

Au titre de l'année 2023, l'amélioration du dispositif de vidéoprotection, par le déport des images consultables directement depuis la gendarmerie de Saint-Donat, peut être soutenu financièrement par le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Le montant de l'installation, comprenant le déport des images de vidéoprotection dans les locaux de la brigade de gendarmerie de Saint-Donat et une mise à niveau du serveur d'enregistrement, s'élève à 10 782.00 € HT, soit 12 938.40 € TTC.

Il est proposé de demander un cofinancement de l'Etat à hauteur de 100% de la dépense HT, soit une subvention de 10 782.00 €.

En effet, l'outil ainsi donné au service de gendarmerie nationale permet de déroger au montant habituel des subventions.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Préfecture de la Drôme un dossier de subvention du montant correspondant aux critères d'éligibilité de la commune.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

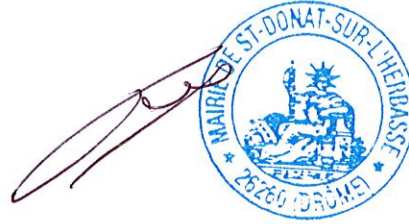
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à déposer auprès de l'Etat la demande de subvention relative au dispositif FIPD 2023, selon les éléments ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 25 mai 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :  
- registre des délibérations  
- dossier  
Transmis en Préfecture le 25/05/2023  
Affiché le 25/05/2023



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 mai 2023**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 19

**PRESENTS** : BARRET Pierre, CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Anne-Marie, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MICHALET Denis, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, RONJAT Christophe, ROYER Christine,

**ABSENTS EXCUSES** : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), DONGEY Mélanie (pouvoir à A. M. Fourel), FERLAY Richard, GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet).

**ABSENTS** : DEYGAS Thierry, ROBIN Julie.

Date de la convocation : 17 mai 2023

Secrétaire de séance : Anne-Marie FOUREL

**Département– subvention amendes de police 2023**  
**(2023-053)**

La commune de Saint-Donat sur l'Herbasse est éligible en 2023 à la subvention du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police, pour les investissements de sécurité routière.

Les dépenses doivent correspondre à de la signalisation verticale ou horizontale, ralentisseurs, coussins berlinois, radars pédagogiques, etc.

Le montant forfaitaire est de 2 506 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis de la Commission des Finances du 16 mai 2023,

**SOLLICITE** la Département, au titre du dispositif Répartition des amendes de police 2023, pour une subvention au titre des investissements de sécurité routière,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services du Département le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 25 mai 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,**  
**Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :  
- registre des délibérations  
- dossier  
Transmis en Préfecture le 25/05/2023  
Affiché le 25/05/2023







## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 mai 2023

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 19

**PRESENTS** : BARRET Pierre, CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Anne-Marie, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORiot Fabrice, MICHALET Denis, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, RONJAT Christophe, ROYER Christine,

**ABSENTS EXCUSES** : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), DONGEY Mélanie (pouvoir à A. M. Fourel), FERLAY Richard, GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet).

**ABSENTS** : DEYGAS Thierry, ROBIN Julie.

Date de la convocation : 17 mai 2023

Secrétaire de séance : Anne-Marie FOUREL

### Ressources Humaines – mise à jour du tableau des effectifs (2023 – 054)

Conformément à l'article 34 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

Sur le plan fonctionnel, la mise à jour des postes au tableau des effectifs est nécessaire pour :

- Modifier un poste existant et pourvu au service périscolaire au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, afin de permettre l'avancement de grade de l'agent qui l'occupe.
- Modifier un poste existant et pourvu au service technique au grade d'agent de maîtrise principal, afin de permettre l'avancement de grade de l'agent qui l'occupe.

Sur le plan statutaire, cette mise à jour se traduit par :

La **modification** suivante :

Poste multigrade dont celui d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (service périscolaire), à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023,

La **modification** suivante :

Poste multigrade dont celui d'agent de maîtrise principal (service technique), à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés**, après en avoir délibéré,

**VU** le Code Général de Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis de la Commission des Finances et du Personnel du 16 mai 2023,

**VU** la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** les différents Décrets portant statut particulier des cadres d'emplois relevant de la fonction publique territoriale,

**ADOpte** la mise à jour du tableau des effectifs tel que joint en annexe,

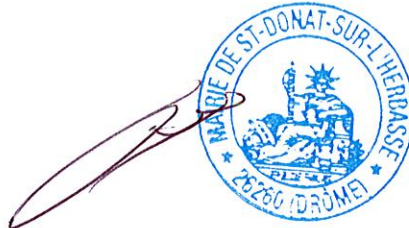
**PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget, chapitre 012 charges de personnel,

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint par Délégation à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des Lois et Règlements en vigueur,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 25 mai 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :  
- registre des délibérations  
- dossier  
Transmis en Préfecture le 25/05/2023  
Affiché le 25/05/2023



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 mai 2023**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 19

**PRESENTS :** BARRET Pierre, CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Anne-Marie, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MICHALET Denis, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, RONJAT Christophe, ROYER Christine,

**ABSENTS EXCUSES :** CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), DONGEY Mélanie (pouvoir à A. M. Fourel), FERLAY Richard, GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet).

**ABSENTS :** DEYGAS Thierry, ROBIN Julie.

Date de la convocation : 17 mai 2023

Secrétaire de séance : Anne-Marie FOUREL

**Ressources Humaines – contrats apprentissage**  
**(2023 – 055)**

Pour rappel, le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L 6221-1 du Code du Travail).

L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.

Ce dispositif permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration, cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

La rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants compte-tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Il revient à l'assemblée délibérante de délibérer sur la possibilité de recourir aux contrats d'apprentissage.

Plus précisément, il convient d'autoriser le Maire ou son représentant à engager les démarches pour recruter les apprentis suivants :

Service d'accueil	Missions	Diplôme préparé	Durée de la formation
Affaires Scolaires	ATSEM	CAP AEPE	1 an

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

**Vu** les articles L 6211-1 et suivants, D 6211-1 et suivants du Code du Travail,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

**Vu** l'ordonnance n° 2020 du 1<sup>er</sup> avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle,

**Vu** le décret n° 2016-1998 du 30 décembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales autorisées à participer aux expérimentations prévues aux articles 76 et 77 de la Loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

**Vu** le décret n°2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre National de la Fonction Publique Territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,

**Vu** l'avis de la Commission des Finances du 16 mai 2023,

**DECIDE** de recourir au contrat d'apprentissage,

**DECIDE D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'une apprentie au service des affaires scolaires conformément au tableau ci-dessus,

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre des contrats ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 25 mai 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

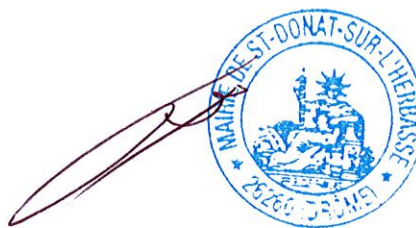
Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations

- dossier

Transmis en Préfecture le 25/05/2023

Affiché le 25/05/2023



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 mai 2023**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 19

**PRESENTS** : BARRET Pierre, CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Anne-Marie, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORiot Fabrice, MICHALET Denis, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, RONJAT Christophe, ROYER Christine,

**ABSENTS EXCUSES** : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), DONGEY Mélanie (pouvoir à A. M. Fourel), FERLAY Richard, GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet).

**ABSENTS** : DEYGAS Thierry, ROBIN Julie.

Date de la convocation : 17 mai 2023

Secrétaire de séance : Anne-Marie FOUREL

**Correspondant incendie et secours – désignation**  
**(2023-056)**

Selon les dispositions du décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours, celui-ci a pour missions suivantes :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions, et documents opérationnels, administratifs, et techniques, du service local d'incendie et de secours, qui relève le cas échéant, de la commune,
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et la sensibilisation des habitants aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'informations préventive,
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il est proposé de désigner M. Fabrice Lorient en tant que correspondant incendie et secours, et de mettre à jour en ce sens sa délégation de fonction en tant que 5<sup>ème</sup> adjoint.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

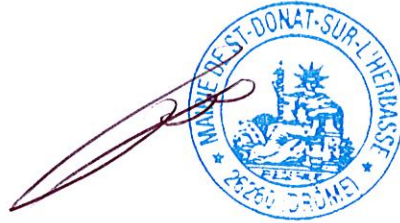
**VU** le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022,

**DESIGNE** comme correspondant incendie et secours de la commune M. Fabrice LORIENT.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 25 mai 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :  
- registre des délibérations  
- dossier  
Transmis en Préfecture le 25/05/2023  
Affiché le 25/05/2023



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 mai 2023**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 19

**PRESENTS** : BARRET Pierre, CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Anne-Marie, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MICHALET Denis, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, RONJAT Christophe, ROYER Christine,

**ABSENTS EXCUSES** : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), DONGEY Mélanie (pouvoir à A. M. Fourel), FERLAY Richard, GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet).

**ABSENTS** : DEYGAS Thierry, ROBIN Julie.

Date de la convocation : 17 mai 2023

Secrétaire de séance : Anne-Marie FOUREL

**Réseaux – SDED26 n° 263010148AER**  
**raccordement électrique (poste Druisieux)**  
**pour alimenter une construction**  
**(2023 - 057)**

Afin d'assurer le raccordement de la construction de SAS MC Donald's France, rue des Marais, le SDED26 (Syndicat Départemental des Energies de la Drôme) peut intervenir pour assurer le raccordement sur le réseau basse tension (poste « Druisieux »).

S'agissant d'un projet de raccordement en lien avec un projet d'urbanisme d'un tiers, et le réseau étant existant, la participation financière du demandeur fait l'objet d'un forfait.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépense prévisionnelle :	6 791.54 € HT
Financements SDED :	3 524.16 €
Participation du demandeur :	3 267.38 €

**Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération conformément à ses statuts, et la convention de concession entre le SDED et EDF,

**APPROUVE** le plan de financement,

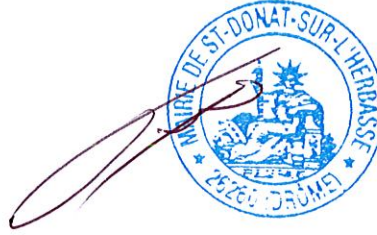
**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*3 abstentions (Ch. Ronjat, R. Grenier, J.M. Effantin)*

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 25 mai 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :  
- registre des délibérations  
- dossier  
Transmis en Préfecture le 25/05/2023  
Affiché le 25/05/2023





## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 mai 2023

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 19

**PRESENTS** : BARRET Pierre, CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Anne-Marie, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, , LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MICHALET Denis, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, RONJAT Christophe, ROYER Christine,

**ABSENTS EXCUSES** : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), DONGEY Mélanie (pouvoir à A. M. Fourel), FERLAY Richard, GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet).

**ABSENTS** : DEYGAS Thierry, ROBIN Julie.

Date de la convocation : 17 mai 2023

Secrétaire de séance : Anne-Marie FOUREL

### Culture – opération de désherbage à la médiathèque (2023 – 058)

Le désherbage consiste à retirer des documents & livres des collections de la médiathèque. C'est une opération à effectuer régulièrement afin d'avoir des collections à jour.

Les critères et les modalités d'élimination sont les mêmes que pour les désherbages précédents, pour la liste des ouvrages jointe en annexe.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** l'opération de désherbage des ouvrages joints en annexe,

**MANDATE** M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 25 mai 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :  
- registre des délibérations  
- dossier  
Transmis en Préfecture le 25/05/2023  
Affiché le 25/05/2023

